



Dépêche n°38 du
15/10/2021

SPECIALE PARCOURSUP

Passage de 2020/2021 à 2021/2022

1. [Un premier bilan de la campagne 2020/2021](#) a été publié par le Ministère.

931 000 de candidats dont 631 000 élèves de terminale.

12,5 vœux en moyenne.

93 % des lycéens (590 000) ont reçu au moins une proposition d'admission.

50% des Baccalauréats technologiques ont reçu une proposition en BUT.

72,8% des Baccalauréats professionnels ont reçu une proposition en BTS.

+107% de candidatures à Sc Po Paris issus de 2000 Lycées (+45% comparé à 2020).

Cet élargissement n'a pas été sans effets sur les taux de réussite par établissement.

31% de reçus issus du privé (33% en 2020).

202 000 candidats à l'apprentissage (+16 % par rapport à 2020).

2. Le calendrier

- Ouverture du paramétrage : 15 novembre 2021
- Fin de la 1ère phase de paramétrage : 15 décembre 2021
- Fin de la 2ème phase de paramétrage : 14 janvier 2022
- Phase de saisie des fiches avenir : du 2 février 2021 au 1er avril 2022
- Affichage aux candidats de la progression de la saisie de la fiche Avenir - Mise à disposition des bulletins aux élèves : 2 avril 2022
- Récupération des fichiers définitifs de dossiers et début de l'examen des vœux par les CEV (mise à disposition des informations individualisées dès le 20 janvier 2022 mais la

récupération ne sera réputée complète et exploitable par les CEV que le) : 13 avril 2022

- Retour des informations de l'examen des vœux et limite du retour des classements par les CEV (Saisie du nombre de candidats à appeler - Saisie le cas échéant du nombre de places à pourvoir par groupe) : 20 mai 2022
- Période de vérification des classements et données d'appel : du 23 mai au 25 mai 2022
- Période de contrôle des classements : du 26 mai au 1er juin 2022
- Remise à zéro des données d'appel (Positionnement du nombre de candidats à appeler à hauteur du nombre de places dans le groupe) : Le jeudi 23 juin 2022

Un calendrier mettant en vis-à-vis les dates du bac 2022 et le calendrier Parcoursup montre que les commissions d'examen des vœux disposeront des notes d'épreuves ponctuelles d'enseignements de spécialité.

On sait que cette année, le contrôle continu intégral a rendu les classements plus compliqués au regard de la diversité des situations derrière une même note.

Cette fois les notes de spécialités donneront des points de repère aux commissions d'examen des vœux pour resituer les notes de contrôle continu.

3. Les résultats d'un sondage auprès des candidats ont été publiés.

43% des candidats ont trouvé des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé grâce à Parcoursup. Ce qui justifie le soin à apporter dans les informations mises en ligne par les formations.

48% seulement des étudiants considèrent avoir été accompagnés par son lycée lors de la réception des vœux.

Alors que c'est un moment crucial pour des jeunes dont c'est la première décision qui engage dans leur parcours d'élève.

70% se disent satisfaits de la formation qu'ils ont obtenue, contre 30% qui ne le sont pas.

82% disent que la plate-forme est une source de stress. Et en même temps 73% considèrent que la plate-forme leur a facilité l'entrée dans l'enseignement supérieur.

88% apprécient la liberté de choix laissée aux candidats.

Deux points de rappel pour finir :

1. Le site d'archive Parcoursup 2021

L'accès au site d'archivage des données de la session 2021 sera possible à compter de la mi-novembre ([connexion](#) via les identifiants et mot de passe de la session 2021 à l'adresse suivante).

2. Rapport public d'examen des vœux

Pour mémoire, la saisie des rapports publics d'examen des vœux est ouverte depuis le 1er septembre et **jusqu'au 15 octobre 2021**. Les éléments renseignés seront ensuite portés à la connaissance des candidats sur les fiches formation des établissements. La note de cadrage et le pas à pas sont disponibles sur l'espace documentation du site de gestion.

Il demande à être rédigé avec soin car il constitue un point de repère primordial pour les candidats de l'année suivante

Toute une série de webinaires dédiés aux établissements de l'enseignement privé sous contrat seront organisés par Monsieur Jérôme Teillard en lien avec RenaSup.

Nous vous en communiquerons très prochainement le calendrier

Points d'attention concernant l'évaluation au Baccalauréat

Jérôme Teillard, Directeur du projet Parcoursup a organisé une rencontre sur les évolutions de l'évaluation au Bac à destination des réseaux d'établissements concernés par Parcoursup.

Y participaient : Pierre Mathiot : en charge du suivi de la réforme du Baccalauréat, Rachel Marie Pradeil Duval : Cheffe de Service à la DGESCO, Olivier Sidokpohu : Responsable du Collège de l'Expertise Educative à l'Inspection Générale de l'Education du Sport et de la Recherche.

Il a été rappelé qu'en la matière, c'est l'arrêté [du 27 juillet 2021 qui fait autorité](#).

Sachant que les candidats à la session 2022 bénéficieront d'un régime transitoire, règles 2021 pour la classe de Première et nouvelles règles pour la classe de terminale.

Il est à noter que 60% de la note finale correspond à des épreuves ponctuelles dont 32% pour les enseignements de spécialité passés en mars donc accessibles aux Commissions d'examen des Vœux sur Parcoursup.

Le Contrôle Continu représentera 40% de la note finale. Ce dernier constitue un point d'attention tout particulier du Ministère.

Madame Pradeil Duval et Monsieur Sidokpohu ont tenu à rappeler **que le Projet Local d'Evaluation relevait des textes officiels** et devait donc être mis en œuvre impérativement par les lycées publics et privés sous contrat.

« L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration dans les établissements publics d'enseignement, et élaboré dans le cadre d'une concertation au sein de l'équipe pédagogique dans les établissements privés ayant passé un contrat avec l'Etat. »

Ce projet doit être élaboré sous la responsabilité du Chef d'établissement à partir d'une concertation entre enseignants d'une même discipline dès lors qu'elle est concernée par le contrôle continu.

Projet qui doit être porté à la connaissance des élèves et de leurs parents.

Les corps d'inspection sont mobilisés afin d'éviter de trop grandes distorsions entre établissements.

Il a également été précisé que les banques de sujets prévues pour les anciennes épreuves communes restent accessibles aux enseignants pour organiser leur contrôle continu.

Des commissions académiques d'harmonisation du contrôle continu seront réunies à l'issue de chaque année scolaire. L'harmonisation se fera sur la base des moyennes académiques ainsi que des résultats de l'établissement aux épreuves du Baccalauréat des deux années précédentes.

Sachant que les établissements seront anonymisés pour les membres de la commission académique d'harmonisation.

Ce sont les notes harmonisées de la classe de Première qui seront remontées sur Parcoursup aux côtés des notes aux Epreuves Anticipées de Français et d'enseignement de spécialité pour la partie Baccalauréat.

Avec le risque de faire apparaître une discordance entre la remontée des bulletins et les remontées de contrôle continu du Bac.

En marge de cette question Olivier Sidokpohu a indiqué **que compte tenu d'un trop grande disparité entre établissements, l'IGESR avait engagé une réflexion spécifique afin de mieux cadrer l'évaluation des options de Mathématiques de terminale.**

Pour aller plus loin :

- [Guide d'évaluation](#)
- [Note de service sur les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022.](#)

Accédez à notre [Chaîne Youtube RenaSup Actu](#)

Quelques offres d'emplois à consulter sur [le forum dédié du site RenaSup](#)

Si vous n'êtes pas encore abonné(e) et souhaitez recevoir Lettres Dépêches RenaSup indiquez le par retour de mail à [Véronique Borocco](#)

Si vous n'êtes pas encore inscrit aux dépêches RenaSup et que [vous souhaitez les recevoir.](#)

[Accéder aux dernières dépêches](#)



RenaSup - France

Vous recevez cette communication car vous avez donné votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant que vous pouvez exercer à tout moment. Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien.](#)